



## ANTUGNAC - Commune

### Séance du 09 décembre 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 28/11/2025

neuf décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe COMTE

Présents : 6

**Présents :** Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Carole VERGÉ

Votants: 8

Pour: 8

**Représentés:** Patrice BOUSQUET représenté par Philippe COMTE, Aurore HUGEL représentée par Ferdinand HUGEL

Contre: 0

**Excusés:**

Abstentions: 0

**Absents:** Vera BLAGÉVA

**Secrétaire de séance:** Christophe SALVAT

### Objet: Délibération de la décision modificative n°1 - Budget principal M57 - DE\_031\_2025

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0	10 000
011 - 60612	Énergie - Électricité	0	-3 250
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	6 750	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>6 750</b>	<b>6 750</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
		0	0

Date de transmission de l'acte: 10/12/2025

Date de reception de l'AR: 10/12/2025

011-211100102-DE\_031\_2025-DE

A G E D I

<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 750</b>	<b>6 750</b>

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE  
Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié